

Le RUS / Mandataire est le garant du respect de la réglementation en matière de sécurité dans un Etablissement recevant du public (ERP) et/ou dans un Immeuble de Grande Hauteur (IGH).

### Objectif :

- Connaître la réglementation ERP / IGH et en délimiter ses responsabilités,
- Connaître les missions administratives du RUS / Mandataire,
- Assurer la mission d'information auprès des exploitants de l'ERP / IGH,
- Organiser et suivre les vérifications réglementaires des exploitants.

### Texte de référence :

#### Article R122-14 du code de la construction et de l'habitation (CCH).

« Pour assurer l'exécution des obligations qui lui incombent en vertu des dispositions du présent chapitre, le propriétaire peut désigner un mandataire et un suppléant pour agir en ses lieu et place et correspondre avec l'autorité administrative. Il est tenu de désigner un mandataire et un suppléant lorsqu'il ne réside pas lui-même dans la commune du siège desdits immeubles.

Lorsque l'immeuble appartient à une société, à plusieurs copropriétaires ou coindivisaires, ceux-ci désignent pour les représenter un mandataire et son suppléant.

### Prérequis :

Aptitude à la lecture et analyse de documents techniques  
Aptitude à la rédaction de comptes-rendus.

### Validation :

Délivrance d'une attestation de formation après contrôle de l'acquisition des connaissances.

### Contenu pédagogique :

- ▶ L'organisation de la sécurité dans les établissements ERP et IGH,
- ▶ Le cadre réglementaire de la sécurité incendie,
- ▶ Le code de la construction et de l'habitation,
- ▶ Les demandes de travaux d'autorisation et de modification,
- ▶ La commission de sécurité,
- ▶ Les procédures administratives,
- ▶ Le rôle et responsabilité du RUS/ Mandataire,
- ▶ Les documents relatifs à la sécurité incendie,
- ▶ Le registre de sécurité,
- ▶ Comment préparer une commission de sécurité ?

### Public visé :

Personnes amenées à exercer une fonction de Responsable Unique de Sécurité ou Mandataire.

### Moyens pédagogiques :

Les stagiaires travaillent sur la base de supports écrits et vidéos ainsi qu'une documentation regroupant les différents thèmes traités. Alternance de cours théoriques, d'exercices pratiques, d'exposés, débats. Méthodes interactives s'appuyant sur des expériences vécues.

### CALENDRIER DE FORMATION :

Calendrier sur le site internet [www.cecvs.fr](http://www.cecvs.fr) / [www.ess-e.fr](http://www.ess-e.fr)

\*Tous nos centres sont en mesure d'accueillir des personnes en situation de handicap et d'effectuer un accompagnement pédagogique adapté



#### Durée :

21 heures (3 jours).



#### Nombre de stagiaires :

14 participants maximum.



#### Lieu :

Formation en interne sur notre plateau formatif de Paris Montparnasse (75014). Possibilité de formation en intra Paris et Province.



#### Tarif :

Nous consulter – Tarif multi stagiaire et intra sur demande.